



Projet d'élaboration de la Convention pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans le Bassin du Haouz- Mejjate au Maroc

PV de Réunion

Liste de présence

Date : 19 Juillet 2017

Lieu : Wilaya de la Région Marrakech-Safi

Objet(s) : Compte rendu de la 5ème réunion du comité de suivi

Institutions du comité de suivi	Participants	Fonction	Secteur
Wilaya de Marrakech-Safi	M. Le Secrétaire Général par intérim		Wilaya
Agence du Bassin Hydraulique de Tensift	M. NAIMI Abdelmajid	Directeur	Eau
	M. BERJAMY Brahim	Conseiller technique auprès de la direction générale	Eau
Agence du Bassin Hydraulique d'Oum Er Rbia	M. ESSADKI YOUNESS		Eau
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de lutte contre la désertification du Haut Atlas	M. BOUNIETE EL HASSANE		Agriculture
Direction Provinciale des Eaux et Forêts d'Azilal			Eaux et forêts
Direction Régionale de l'Agriculture Marrakech-Safi	Mme HSSINI SIHAM		
Office de Mise en Valeur Agricole du Haouz	M. SGHIR Fathallah		Agriculture
Direction Provinciale de l'Agriculture de Marrakech			Agriculture
Direction Provinciale de l'Agriculture de Chichaoua	Mme HOUMIR SAMIA		Agriculture
Direction Provinciale de			Agriculture



l'Agriculture d'Azilal			
Direction Provinciale de l'Agriculture de Rhamna			Agriculture
Direction Régionale de l'ONEE-Eau Tensift	M. EL ILLALI MOHAMED		Services
Direction Régionale de l'Equipement, du Transport et de la Logistique			Equipement
Service Provincial de l'Eau - Marrakech	M. LEKBIRI MLY AHMED		Equipement
Service Provincial de l'Eau - Al Haouz	M. EDDARSAOUI AHMED		Equipement
Service Provincial de l'Eau - Azilal			Equipement
Service Provincial de l'Eau - El Kelaa Des Sraghna			Equipement
Régie Autonome de Distribution d'Eau et d'Electricité de Marrakech	M. LAHBABI YOUNESS		Services
Inspection de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Marrakech	M. BELHILALI MOUNSSIF		Urbanisme
Délégation Régionale du Tourisme			Tourisme
Délégation Régionale de l'Industrie et du Commerce	M. CHERRAFI ANASS		Industrie
Direction Régionale de l'Artisanat	M. BERDOUZ HICHAM	Directeur régional de l'Artisanat	Artisanat
Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable			Environnement
Service Environnement Wilaya de Marrakech-Safi	Mme AMINA LALAOUI KAMAL	CHEF SERVICE	Environnement
	Mme ABOUCHITA ASSMA	Administrateur principal	Environnement
	Mme HALLOUM SIHAM		Environnement
Division de l'Equipement Wilaya de Marrakech			Wilaya
Division du Développement Rural Wilaya de Marrakech			Wilaya
Division des Collectivités Locales Wilaya de Marrakech	Mme EL FAYD SAIDA		Wilaya
Division Urbanisme et Environnement Wilaya de Marrakech-Safi	Mme AYAD ASSMA		Wilaya
Division Environnement Commune Urbaine de Marrakech	M. ABDELGHANI OUCHEN	Chef de division	Environnement



Autres Invités			
Agence Urbaine de Marrakech			Urbanisme
Agence Urbaine d'El Kalaa	M. BOUJRAFE KHALID		Urbanisme
Chambre Agriculture Marrakech-Safi	Mme GHALLABI BAHIA		Agriculture
Chambre de Commerce Marrakech-Safi	M. MOHAMED FERTAH		Commerce
Office Régional du Conseil Agricole	Mme HADRAOUI SAMIRA		Agriculture
Centre Régional de l'Investissement			Commerce
Confédération Générale des Entreprises - MS	M. MOULAY Abdelkhalek TOUMI		Commerce
Al Omrane	M. BENZZI ISMAIL		Immobilier
IRVAT			Associatif
Président AUEA Grande Hydraulique	M. LAKHMIRETE MOHAMED		Associatif
AESVT – Marrakech	M. BOUJAMAA BELHAUD		Associatif
Centre Développement Régional du Tensift CDRT	M. BRAHIM BOUALI		Associatif
Université Cadi Ayyad	Mme LEILA MANDI		Université
Président AUEA PMH	M. BOURIM AHMED		Associatif
Association Industrie Hôtelière AIH	M. AIT TEJAN MOHAMED		Tourisme
INRA - MARRAKECH	M. LALAOUI RACHIDI YOUSSEF		Université
GIZ	M. HAERING MARC	Conseiller Technique/AGIRE	Coopération allemande
	M. PIERRE GUILLIBERT	Coordinateur Secteur Eau	Coopération allemande
	Mme Fatima-Zohra LAMRANI	Conseillère Technique	Coopération allemande
BET RESING/AHT	M. ABOUFIRASS MOHAMED		consultant
	M. ABDESSAMAD HADRI		consultant
	M. AMBRI ABDELILAH		consultant
	M. BRACKEN PATRICK		consultant
Pièce(s) attachée(s) au compte-rendu	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de la réunion (Annexe 1) - Présentation PPT (Annexe 2) - Liste paraphée des participants (Annexe 3) 		



I Documents supports de la réunion

- Programme de la réunion ;
- Rapport du Plan d'Action de la Convention GIRE ;
- Rapport de l'analyse du scénario tendanciel d'évolution de la disponibilité des ressources en eau et leurs usages si aucune mesure d'amélioration n'est entreprise ;
- Rapport de l'élaboration participative des actions d'amélioration proposées dans le cadre de la Convention GIRE du Bassin Haouz-Mejjate ;
- Draft de la convention GIRE Haouz Mejjate.

II Ordre de jour

En ouverture, Monsieur le Secrétaire Général par Intérim de la Wilaya de la Région Marrakech-Safi et Monsieur le Directeur de l'ABHT, ont livré les mots d'introduction suivants :

- Monsieur le Secrétaire Général a rappelé les principaux objectifs du projet d'élaboration de la convention GIRE et a mis l'accent sur l'importance de ce projet pour la gestion des ressources en eau de la région et pour le développement socioéconomique, dans une conjoncture de changements climatiques et de rareté de la ressource. Il a aussi précisé que l'intérêt de cette étude réside dans le fait qu'elle permettrait la mise en place d'un mode nouveau de gouvernance pour une gestion durable des ressources en eau. Enfin, le SG a cité les objectifs de ce cinquième atelier du comité de suivi.
- Monsieur le Directeur de l'ABHT a, à son tour, mis l'accent sur l'importance du projet d'élaboration de la convention GIRE et a retracé brièvement le déroulement de ses différentes phases. Monsieur le Directeur a remercié les membres du comité de suivi et les différents intervenants pour leur implication, engagement et contributions pour la réussite et l'aboutissement de ce projet.

Suite à cette ouverture, le consultant a procédé à une présentation portant sur les points suivants :

- Restitution des principaux résultats des travaux effectués depuis la tenue du dernier atelier du comité de suivi le 15 décembre 2016.
- Rappels de la démarche méthodologique de l'étude.
- Rappels de quelques éléments de diagnostic de la Mission 1.
- Rappels de quelques résultats du scénario tendanciel aux horizons 2020 et 2030.
- Présentation des actions d'amélioration de l'état des ressources en eau.
- Présentation des modalités de mise en place de la Convention GIRE et de son Plan d'action.
- Étapes suivantes.

Le consultant a distribué aux différents participants, séance tenante, une fiche d'évaluation du projet d'élaboration de la Convention GIRE du Bassin Haouz-Mejjate. Ces fiches ont été restituées instruites, à la fin de l'atelier.



III Principales interventions

Commentaire général :

Les participants ont apprécié la qualité des travaux. Le niveau de la concertation est aussi très apprécié.

Commentaires sur la phase 2 de l'étude :

Intervenant	Question(s) / Commentaire(s)	Réponse du Consultant
ORMVAH	Les horizons proposés pour le scénario prévisionnel du Plan d'Action sont très proches et ne permettraient pas la mise en place de quelques actions notamment l'action 1.1, dans laquelle la réalisation des barrages Bou Idel et Ait Ziat est prévue	Comme précisé dans le Rapport de la Mission 2, les barrages dans le scénario prévisionnel du Plan d'action ne sont pris en compte que pour l'horizon 2030.
	Le consultant doit procéder à une priorisation des différentes actions proposées dans le cadre du Plan d'Action	Le rapport de la mission 2 donne une priorisation des actions au niveau de la page 38.
	Pour les actions qui proposent la réalisation de projets pilotes, l'impact calculé sur la nappe concerne seulement la mise en place des actions pilotes ou la mise en place de l'action sur l'ensemble du territoire du bassin ?	L'Impact calculé ne concerne que les projets pilotes proposés. La mise en échelle de ces actions permettra d'augmenter significativement leurs impacts sur le bilan de la nappe.
Commune Urbaine de Marrakech	L'action traitant l'assainissement de la ville de Marrakech doit traiter, outre l'aspect épuration, l'aspect de généralisation de la collecte pour tous les quartiers de la ville (problèmes de fosses septiques du quartier Annakhil,...)	Recommandation prise en compte.
	Le Plan d'action ne traite pas la gestion des déchets solides notamment ceux de la ville de Marrakech	Du fait que le Schéma Directeur de gestion des déchets solides traite cette problématique et propose un plan d'action détaillée concernant la bonne gestion de ces déchets que ce soit au stade de collecte qu'au stade de lieu de rejet final, aucune action n'a été proposé relativement à cette problématique.
	L'implication des entités territoriales depuis la conception jusqu'à la mise en place des actions est primordiale. Les élus constituent les acteurs principaux de sensibilisation et de vulgarisation auprès des usagers.	Les communes sont impliquées dans plusieurs actions et sont pilotes de l'action 2.7.
DREF	L'action qui sera piloté par la DREF s'intègre bien dans son Programme d'action décennale. Les	Observation notée



Intervenant	Question(s) / Commentaire(s)	Réponse du Consultant
	sources de financement de cette action sont en cours d'identification.	
ONEE-BE	<ul style="list-style-type: none">Action 2.1 : En termes d'études, l'ONEE a réalisé plusieurs études de délimitation des périmètres de protection des captages d'eau dans la région Marrakech-Safi. Les études au niveau de la zone de Tensift sont programmées pour l'année 2018. Toutefois, la mise en place de ces périmètres est confrontée aux problèmes de foncier et d'opposition des populationsAction 2.7 : Pour les centres prioritaires énumérés dans cette action, les études d'assainissement sont réalisées mais les financements ne sont pas encore alloués pour la réalisation des travaux.	<p>Le Plan d'Action se base sur l'hypothèse que les conditions requises pour la mise en œuvre des actions sont réunies.</p> <p>Par ailleurs, le rôle des différents partenaires à travers le Comité de Pilotage est de déployer les efforts pour les contraintes liées à la mise en place de certaines actions soient levées.</p>
ONCA	<ul style="list-style-type: none">Le Plan d'Action Régional de Conseil Agricole établi par l'ONCA a tenu compte de la GIRE notamment le volet relatif à l'économie d'eau. Plusieurs actions en termes de sensibilisation, de formation et de visites d'échange sur les expériences pilotes sont programmées	<p>La mise en œuvre du Plan d'Action de la Convention GIRE avec les plans sectoriels a été largement débattue lors des travaux des GT.</p> <p>De plus, lors de l'élaboration des Conventions Spécifiques, toutes les synergies possibles seront recherchées.</p>
UCAM	<ul style="list-style-type: none">L'université doit être impliquée davantage dans ce projet de Convention. Des travaux de recherche peuvent y contribuer et l'université possède un savoir-faire important dans plusieurs thématiques qui ont fait l'objet du Plan d'action de la présente étude. Il faut capitaliser sur l'expérience et les projets développés au sein de l'Université Cadi Ayyad en termes de traitement des déchets industriels, de traitement des margines et d'assainissement liquide.	<p>L'Université sera impliquée dans toutes les actions comprenant des volets Recherche Développement ou formation.</p>
AREF	<ul style="list-style-type: none">Les établissements scolaires abritent des superficies importantes d'espaces verts et un nombre important de puits. L'action pilotée par l'AREF peut contenir une activité qui vise l'économie de l'eau au sein de ces établissements	<p>Recommandation prise en compte.</p>
Service Provincial de l'Eau	<ul style="list-style-type: none">Il faut ajouter les représentants des usagers au niveau des signataires de la convention	<p>Les usagers seront fortement impliqués au niveau des Conventions Spécifiques</p>



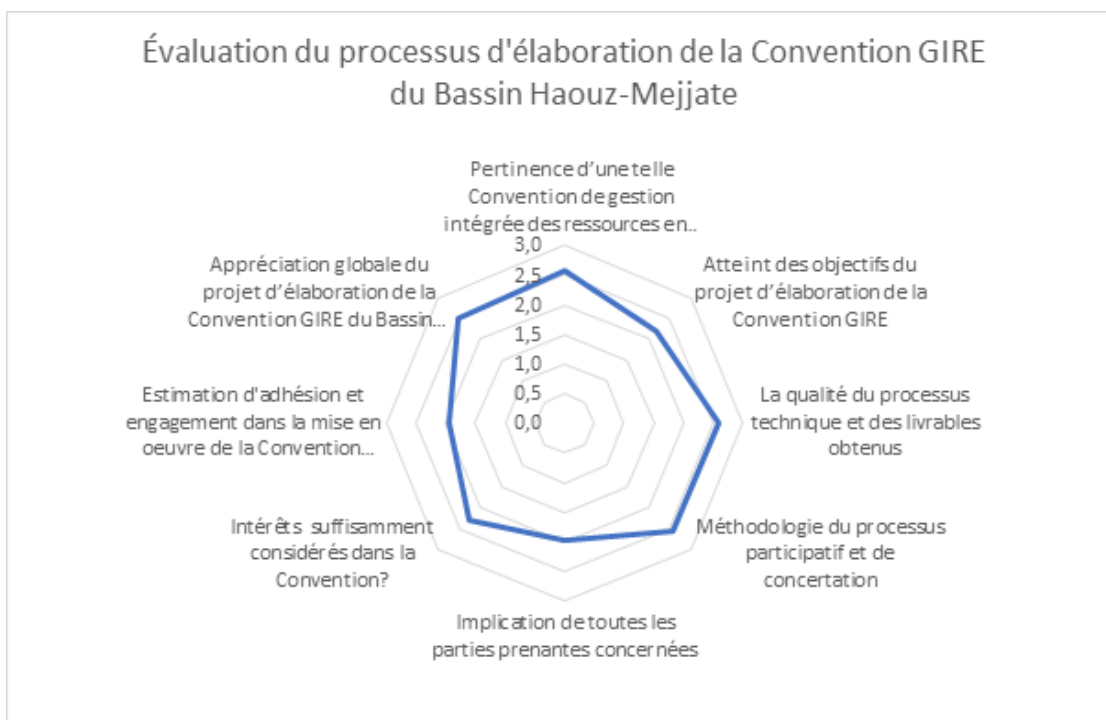
Intervenant	Question(s) / Commentaire(s)	Réponse du Consultant
AIH	<ul style="list-style-type: none">L'étude sur l'utilisation de l'eau au niveau du secteur hôtelier doit être mise à la disposition des professionnels hôteliers du fait qu'elle constitue un guide très important pour les nouveaux investisseurs dans ce secteurL'AIH peut faire partie du comité mixte qui sera piloté par la RADEEMA pour auditer les dysfonctionnements en rapport avec les modes de gestion et de stockage de l'eau traitée au niveau des golfs	Recommandation prise en compte
Chambre de Commerce	<ul style="list-style-type: none">Les risques énumérés pour quelques actions, notamment l'action relative à la réalisation de la station de déchromatation, peuvent constituer des contraintes et entraves majeures qui empêcheraient la réalisation de ces actions.	Pour la station de déchromatation, les discussions avec la délégation de l'Artisanat ont confirmé que le foncier existe, mais sa mise à disposition pour ce projet nécessiterait des démarches complémentaires.

IV Résultats de l'évaluation du projet d'élaboration de la convention GIRE

Chaque participant à l'atelier a donné son évaluation du Projet d'élaboration de la Convention GIRE du Bassin Haouz-Mejjate en donnant son appréciation (3= Excellente ; 2=Bonne ; 1=Moyenne ; 0=Insatisfaisante ; -1=je ne peux pas juger) par rapport aux questions suivantes :

1. Quel est pour vous le degré de pertinence d'une telle Convention de gestion intégrée des ressources en eau ?
2. Pour vous, est-ce que le projet d'élaboration de la Convention GIRE a atteint ses objectifs ?
3. Comment estimez-vous la qualité du processus technique et des livrables obtenus à travers cette étude ?
4. Comment jugez-vous sur le plan méthodologique le processus participatif et de concertation mis en place ?
5. D'après-vous, est-ce que toutes les parties prenantes concernées ont été suffisamment impliquées dans ce processus ?
6. Au terme de cette étude, vos intérêts sont-ils suffisamment considérés dans la Convention ?
7. Votre implication et vos contributions dans le processus, vous ont-elles causé une surcharge de travail ? (3=petite, 0=grande) ?
8. Comment évaluez-vous votre adhésion et votre engagement dans la mise en œuvre de la Convention GIRE ?
9. Votre appréciation globale du projet d'élaboration de la Convention GIRE du Bassin Haouz-Mejjate

26 questionnaires ont été restitués et les résultats sont résumés dans le graphe suivant :



Une première analyse des résultats de cette évaluation indique que :

- Il y a en général une satisfaction des participants par rapport au déroulement du processus de l'élaboration de la convention GIRE
- Les scores les plus hauts étaient pour la qualité du processus technique (2,6), la méthodologie participative (2,6) et l'appréciation globale du projet d'élaboration de la Convention GIRE du Bassin Haouz-Mejjate (2,5).
- Le score moyen le plus bas (2=Bonne) concerne (i) la propre adhésion des membres du CS dans la mise en œuvre de la Convention et (ii) l'implication de toutes les parties prenantes concernées.
- Pour la charge supplémentaire de travail (3=petit et 0=grande), les membres du comité de suivi ont donné un score moyen de 1,6, tandis que les autres participants ont donné un score moyen de 2,2.

Une analyse plus détaillée des résultats de cette évaluation sera incluse dans le rapport final du projet.

V Résolutions

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- Elaboration et édition des versions définitives des livrables de la mission 2 de l'étude
- Réunion du comité de pilotage pour la ratification de la Convention GIRE, et de son Plan d'Action annexé
- Lancement du processus d'élaboration des conventions spécifiques accompagnées par le comité de mise en œuvre de la Convention



VI Annexes



Annexe 1 : Programme de la réunion

Horaire	Contenu
09h30	Réception des participants et café de bienvenue
10h00 - 10h15	Mot d'ouverture de Monsieur le Secrétaire Général de la Wilaya de la Région Marrakech-Safi : Président du Comité de Suivi. Mot d'introduction de Monsieur le Directeur de l'Agence du Bassin Hydraulique du Tensift
10h15 – 11h00	Présentation des résultats de l'étude: <ul style="list-style-type: none">• Rappel des résultats du diagnostic sur l'état actuel et futur des ressources en eau et des usages• Rappel des résultats d'élaboration participative d'un plan d'action régional et simulation des scénarii de développement prévisionnels• Présentation des actions• Proposition d'une structure porteuse pour la mise en œuvre du plan d'action de la Convention GIRE, et les conventions spécifiques• Proposition d'un système de suivi pour la mise en œuvre
11h00 – 11h45	Discussion
11h45 – 12h00	Prochaines étapes : Organisation d'un Comité de Pilotage et d'une cérémonie de signature de la Convention GIRE du Bassin Haouz-Mejjate
12h00	Fin de la réunion et Collation



Annexe 2 : Présentation PPT



Convention GIRE du bassin Haouz-Mejjate Vers une prise en charge collective de la gestion des ressources en eau pour un développement durable

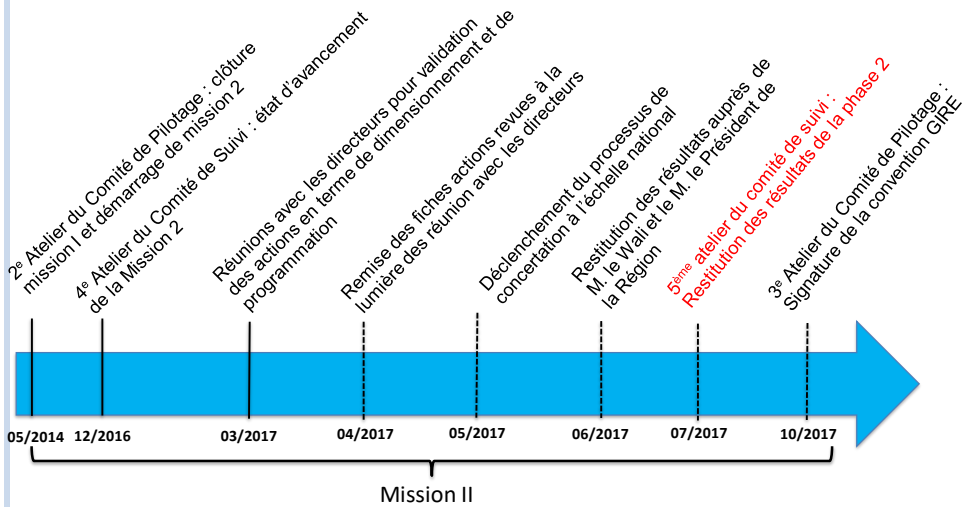


5^e réunion du Comité de Suivi
Région Marrakech-Safi
19.07.2017

Programme

Horaire	Contenu
09h30	Réception des participants et café de bienvenue
10h00 - 10h15	Mot d'ouverture de Monsieur le Secrétaire Général de la Wilaya de la Région Marrakech-Safi : Président du Comité de Suivi. Mot d'introduction de Monsieur le Directeur de l'Agence du Bassin Hydraulique du Tensift
10h15 - 11h00	Présentation des résultats de l'étude: <ul style="list-style-type: none"> • Rappel des résultats du diagnostic sur l'état actuel et futur des ressources en eau et des usages • Rappel des résultats d'élaboration participative d'un plan d'action régional et simulation des scénarii de développement prévisionnels • Présentation des actions • Proposition d'une structure porteuse pour la mise en œuvre du plan d'action de la Convention GIRE, et les conventions spécifiques • Proposition d'un système de suivi pour la mise en œuvre
11h00 - 11h45	Discussion
11h45 - 12h00	Prochaines étapes : Organisation d'un Comité de Pilotage et d'une cérémonie de signature de la Convention GIRE du Bassin Haouz-Mejjate
12h00	Fin de la réunion et Collation

Où sommes nous ?



Contenu

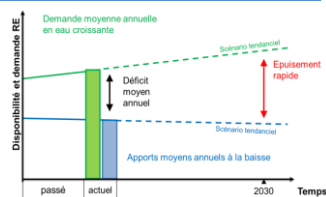
- 🔹 Situation de départ et approches développées
- 🔹 Co-construction du diagnostic sur l'état actuel et futur des ressources en eau et des usages
- 🔹 Elaboration participative d'un plan d'action régional et simulation des scénarii de développement prévisionnels
- 🔹 Présentation des actions
- 🔹 Prochaines étapes

Situation de départ et approches développées

5

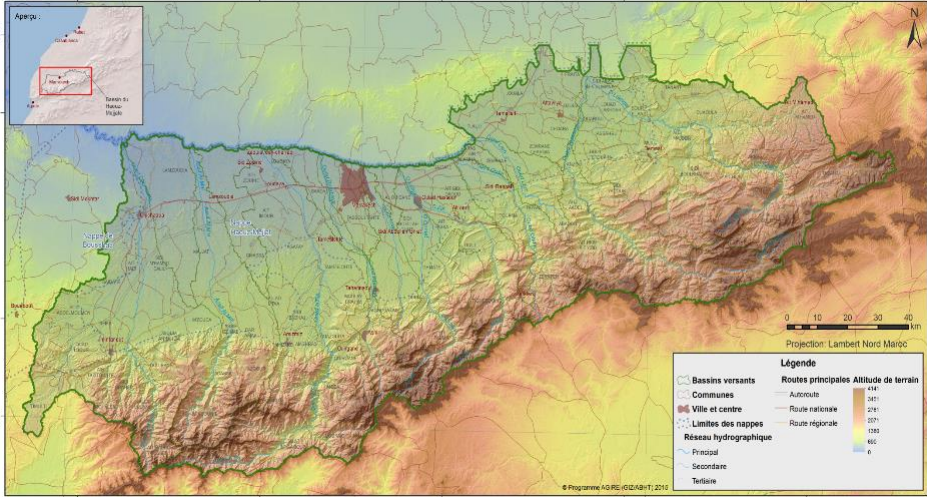
Situation de départ et défis

- 💧 **Situation déséquilibrée** croissante entre la disponibilité et l'usage des ressources en eau
- 💧 Opportunités d'aménagement de **nouvelles ressources plus en plus rares** en raison des conditions anthropiques et de l'impact du changement climatique
- 💧 Déficit comblé par les eaux souterraines avec un **déstockage des réserves stratégiques** et des baisses de niveau de la nappe
- 💧 Besoin d'un nouveau mode de gouvernance de l'eau basé sur la **gestion de la demande** pour un usage rationnel, efficient et valorisant, visant un équilibre besoins-ressources
- 💧 Nécessité de mise en place d'un processus participatif et d'une concertation **multi-acteurs et multi-échelles**, mobilisant et responsabilisant toutes les parties prenantes



6

Le Bassin Haouz-Mejjate

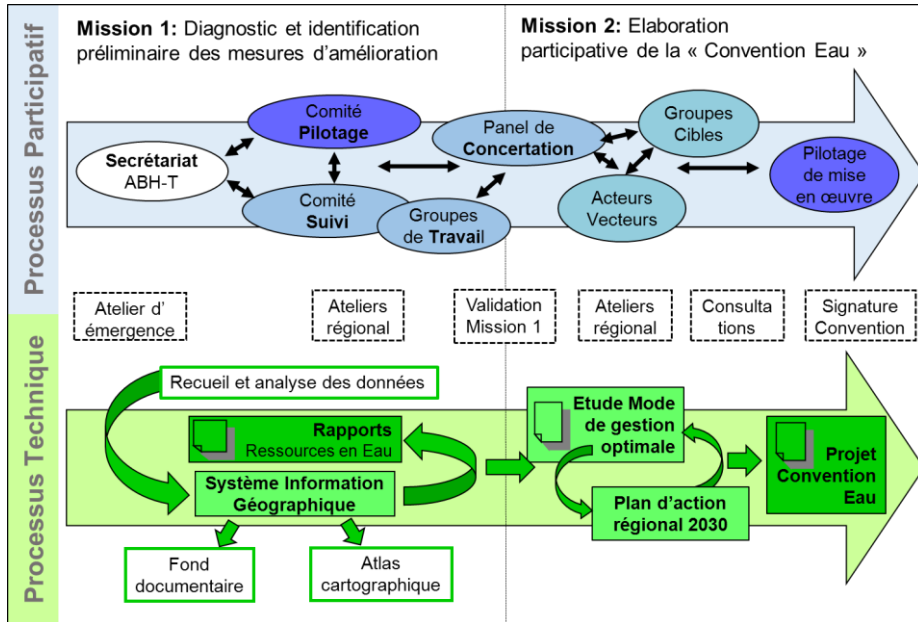


10 sous-bassins hydrologiques
 Superficie : 16 004 km² Population : 2 851 593 habitants
 125 communes (110 rurales, 15 urbaines),
 5 provinces + préfecture de Marrakech

Pole urbain important
 Activités touristique (**2MIO Touristes/an**)
100 600 ha grande hydraulique
157 754 ha petite et moyenne hydraulique

7

Déroulement des processus participatifs et techniques



8

Processus de concertation mis en place pour l'élaboration participative de la Convention GIRE



Elaboration de l'approche méthodologique

Information et partage de l'état des lieux et des enjeux

Recueil et analyse des données et programmes de développement sectoriels

Co-construction du diagnostic sur l'état actuel et futur des ressources en eau et des usages

Elaboration participative d'un plan d'action régional et simulation des scénarii de développement prévisionnels

Communication et Sensibilisation des parties prenantes

Identification des contributions et ratification du plan d'action de la Convention GIRE par les parties prenantes

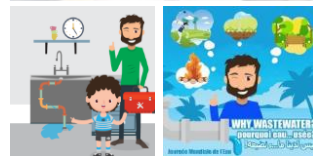
Mise en place d'une structure de mise en œuvre et de post-évaluation de la convention

Monitoring des indicateurs de suivi et d'impact



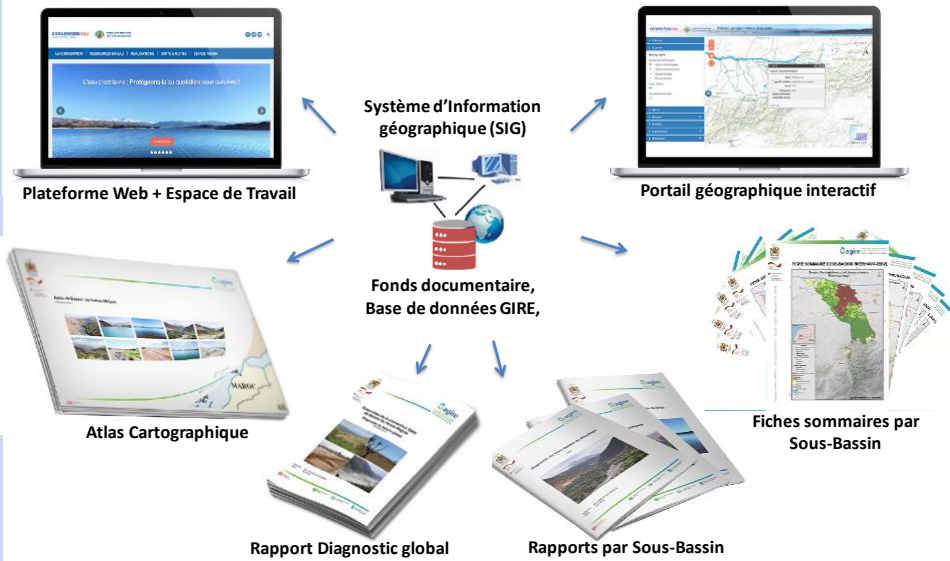
Mobilisation de la société civile, du grand public et des groupes cibles spécifiques (CommunicEau)

1. Développement d'une **stratégie de communication** accompagnant l'implémentation de la convention GIRE
2. Développement des **supports de communication** adaptés aux différents groupes cibles
3. **Renforcement des capacités** de communication des institutions et associations intervenant dans le secteur de l'eau
4. Assistance aux opérateurs institutionnels et associations dans la **mise en œuvre des actions de communication** visant l'implication et la participation des usagers dans la préservation des ressources en eau
5. **Promotion des bonnes pratiques/actions pilotes** en matière de gestion intégrée des ressources en eau

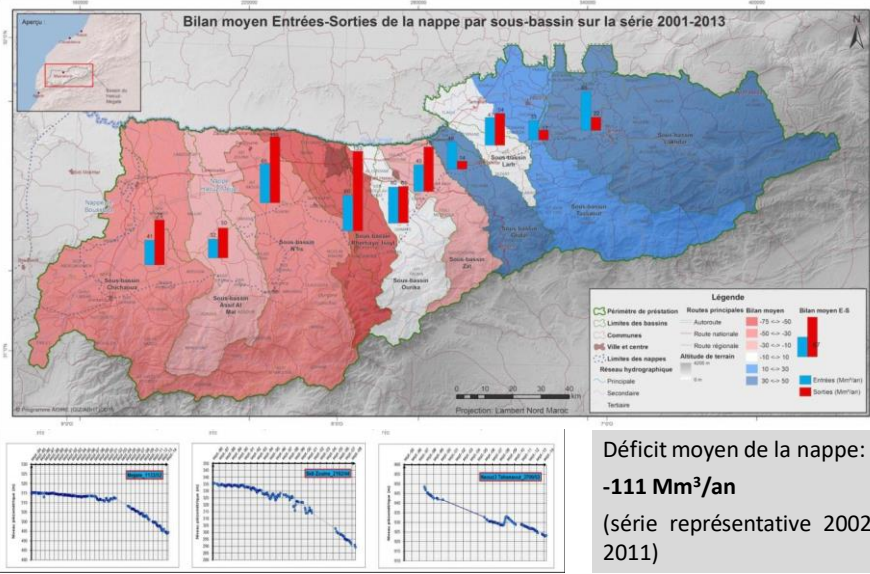


Co-construction du diagnostic sur l'état actuel et futur des ressources en eau et des usages

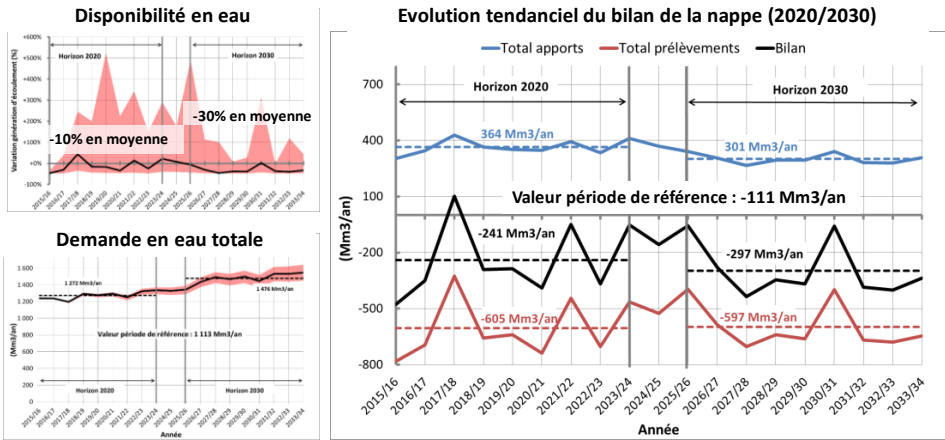
Éléments du diagnostic partagé sur l'état actuel et futur des ressources en eau



Etat actuel des ressources en eau dans le Bassin Haouz-Mejjate (Bilan global et entrées-sorties par sous-bassin)



Résultat du scénario tendanciel – Bilan nappe



- tendances futures prises en compte :**
- Impacts changement climatique (disponibilité des ressources en eau, et demande en eau d'irrigation)
 - tendances démographiques
 - développements prévus pour l'irrigation, le tourisme et l'habitat
 - aménagements hydrauliques déjà programmés

Elaboration participative d'un plan d'action régional et simulation des scénarii de développement prévisionnels

Elaboration participative d'un plan d'action régional et simulation des scénarii de développement prévisionnels

Processus participatif (Groupes de Travail Thématiques)

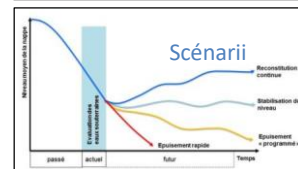
Définition de 33 actions qui contiennent :

- descriptif de l'action,
- l'impact envisagé sur les ressources en eau,
- un calendrier de travaux avec les milestones,
- les acteurs impliqués,
- le système de suivi pour la mise en œuvre,
- une évaluation des besoins financiers,
- matériels et en ressources humaines pour la mise en œuvre,
- le responsable de la mise en œuvre de l'action,
- et l'origine du financement

Notation multi-critères participative:

- Impact socio-économique
- Impact sur l'environnement
- Faisabilité
- Impact sur l'objectif
- Budget

Dimensionnement et programmation avec les directions régionales



Principes de la Convention GIRE et Orientations du plan d'action (Structuration en 6 objectifs, subdivisés en sous-objectifs)

1. Limitation des prélèvements

- Réduction des prélèvements des eaux souterraines
- Suivi et contrôle des prélèvements
- Contrôle des extensions des superficies irriguées

2. Préservation de la qualité des ressources en eau

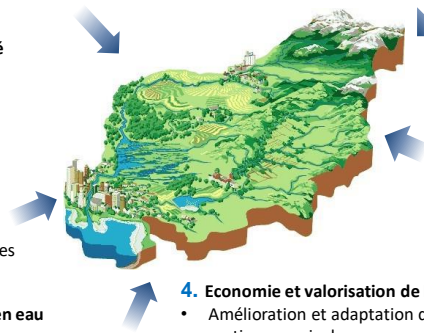
- Etablissement des périmètres de protection
- Prise en charge de la pollution industrielle
- Réduction de la pollution agricole
- Assainissement et valorisation des eaux usées ménagers

3. Recours aux ressources en eau alternatives

- Réutilisation des eaux usées épurées
- Collecte et valorisation des eaux pluviales
- Recours à la mobilisation des eaux saumâtres

6. Concertation, échange et implication des parties prenantes

- Promotion du rôle des institutions de la GIRE
- Renforcement des capacités, formation et éducation
- Information, sensibilisation et implication active des usagers d'eau
- Garantie d'une solidarité amont-aval relativement aux ressources en eau



5. Aménagement des bassins versants et gestion des phénomènes extrêmes

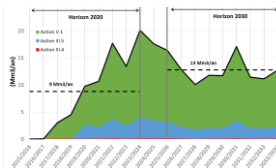
- Aménagement de la partie amont des bassins versants (reboisement, traitement des talwegs,...)
- Renforcement des systèmes de gestion des crues
- Réaliser des études de caractérisation de sécheresse et élaborer de plans de gestion de la sécheresse

4. Economie et valorisation de l'eau

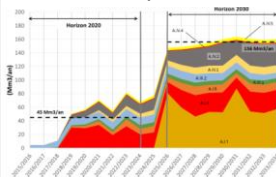
- Amélioration et adaptation des pratiques agricoles
- Amélioration de l'efficacité des réseaux de distribution
- Economie à l'échelle des usages

Simulation du plan d'action prévisionnel

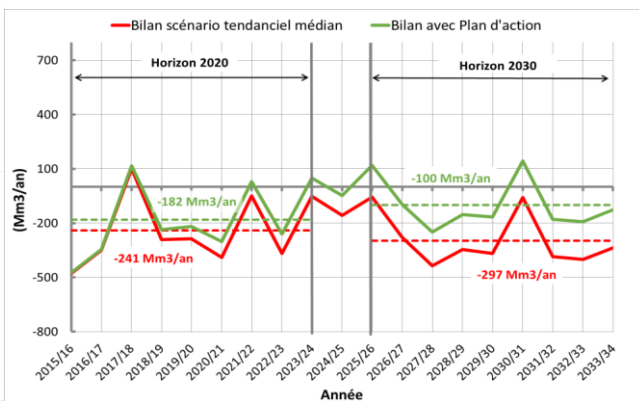
Apports supplémentaires à la nappe



Réduction des prélèvements



Simulation du plan d'action à l'horizon 2020 et 2030



Les actions du Plan d'action ont différents types d'impact :

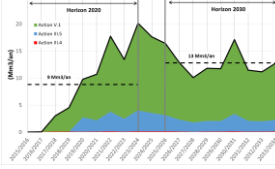
- un impact direct d'augmentation des apports à la nappe,
- un impact direct de réduction des prélèvements à la nappe,
- ou un impact indirect à évaluer après réalisation des actions

Réduction du déficit:

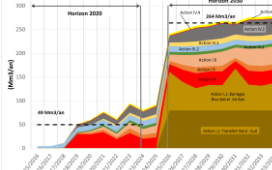
- Économie d'eau de l'ordre de **200Mm3 en l'horizon 2030**
- Diminution progressive du déficit

Simulation du plan d'action prévisionnel avec mise en place du Transfert Nord-Sud

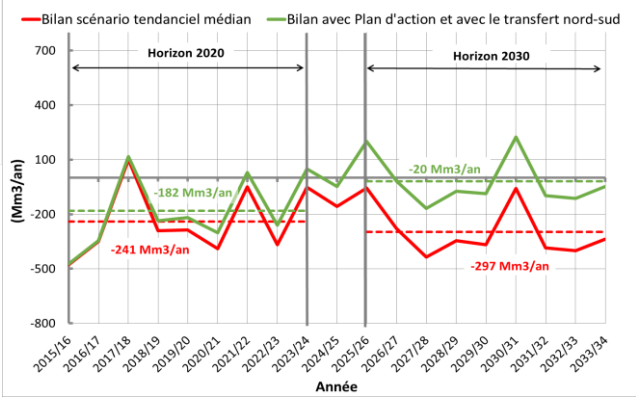
Apports supplémentaires à la nappe



Réduction des prélèvements



Simulation du plan d'action à l'horizon 2020 et 2030



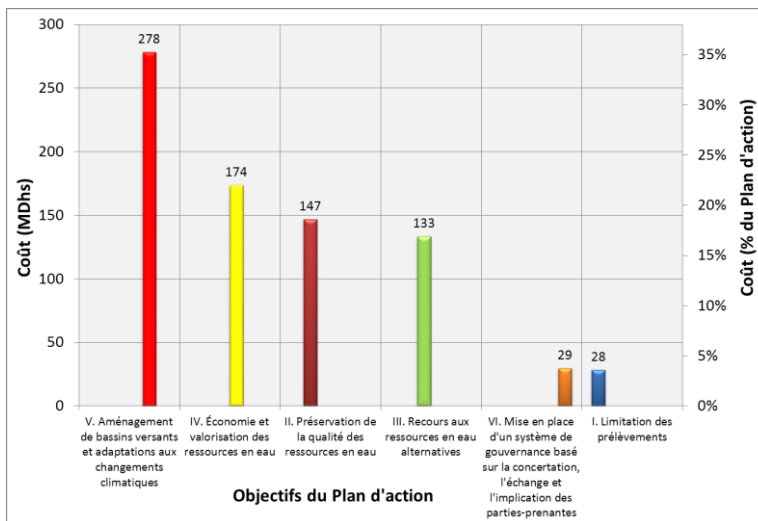
Accompagner la mise en place du transfert d'eau national du Nord au sud :

- apport probable au bassin du Haouz-Mejjate : 80 Mm3/an,
- dans le cadre du plan d'action, « tout nouvel apport en eau vient d'abord pour soulager la pression sur la nappe ».

Réduction du déficit:

- Économie d'eau de l'ordre de **280Mm3 en l'horizon 2030**
- Diminution progressive du déficit

Coût du Plan d'action



Coût total du Plan d'action : **792,8 MDhs**

Objectif I : Limitation des prélèvements

- SO 1 : Réduction des prélèvements des eaux souterraines
- SO 2 : Suivi et contrôle des prélèvements
- SO 3 : Contrôle des extensions des superficies irriguées

Actions Objectif 1

Objectif I : Limitation des prélèvements

Sous-objectif: Réduction des prélèvements des eaux souterraines

Pilote de l'action : ABHT

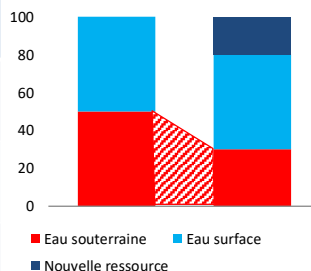
Porteurs de l'action : DRA, ORMVAH, MDCE, ABHT, ABHOER, ONEE, Conseil de la région, AUEAs, Agriculteurs

Action I.1

Assurer que tout nouvel apport en eau développé (barrages Bou Idel et Ait Ziat prévus dans le PDAIRE) vient d'abord pour soulager la pression sur la nappe

Activité 1	Identifier les projets futurs de développement des ressources en eau supplémentaires (barrages, transferts, réutilisation...)
Activité 2	Instaurer un protocole de fourniture du volume supplémentaire en eau de surface permettant de substituer les prélèvements en eaux souterraines ;
Activité 3	Fournir les apports en eau développés uniquement aux périmètres déjà existants et de préférence reconvertis

Substitution des ressources en eau souterraines



Impact sur le bilan de la nappe : 2030 : Gain de 60 Mm³ (suite à la réalisation de transferts et barrages prévus dans le PDAIRE)

Indicateurs : Mise en place du Protocole
Destination des nouveaux apports développés



Objectif I : **Limitation des prélèvements**
Sous-objectif: **Réduction des prélèvements des eaux souterraines**
 Pilote de l'action : ORMVAH/DPA
 Porteurs de l'action : DRA, ONCA, AUEAs, ABHT, ABHOER, Provinces, Conseil de la région, Agriculteurs

Action I.2 Promouvoir la gestion intégrée et collective des eaux de surface et des eaux souterraines au niveau des périmètres équipés en irrigation localisée	
Activité 1	Suivi de l'expérience menée au site Ouled Gaid (périmètre équipé en reconversion collective avec mise en place des compteurs au niveau des puits individuels)
Activité 2	Contribuer à la réalisation d'un projet pilote de gestion et de distribution collective des ressources en eau de surface et souterraines en coopération avec les AUEAs, x au niveau d'un périmètre de la reconversion collective de la GH
Activité 3	Au niveau des sites pilotes, réaliser un contrat tripartite entre ORMVAH/DPA-ABHT-Agriculteurs (AUEA) par le biais duquel les agriculteurs s'engagent à : ne pas réaliser de nouveaux captages individuels des eaux souterraines dans les zones des projets pilotes pour l'irrigation et de ; limiter l'usage des puits individuels existants aux besoins domestiques et abreuvement du cheptel, doter les puits individuels et collectifs de compteurs
Activité 4	Vulgariser et partager les résultats de l'expérience (sensibilisation, visites des projets pilotes,...)
Impact sur le bilan	Impact indirect
Indicateurs	Projet pilote n°2 réalisé et évalué



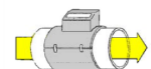
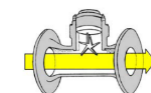
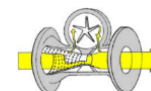
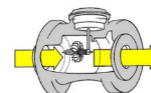
5^e Comité de Suivi 19.07.2017 23

23



Objectif I : **Limitation des prélèvements**
Sous-objectif: **Suivi et contrôle des prélèvements**
 Pilote de l'action : ABHT
 Porteurs de l'action : DRA, DPAs, ORMVAH, ABHT, ABHOER, ONEE, ONCA, Conseil de la Région, Provinces, Communes

Action I.3 Exiger la mise en place des compteurs au niveau des ouvrages de prélèvements d'eau souterraine	
Activité 1	Proposer et mettre en place les textes d'application de la loi 36-15 relatifs à l'obligation de l'installation des compteurs
Activité 2	Organiser une campagne de formation/sensibilisation au profit des agriculteurs/AUEA et des opérateurs économiques pour la mise en place des compteurs et la nécessité de déclaration des prélèvements
Activité 3	Exiger des agriculteurs et des opérateurs économiques (tourisme, industrie...) utilisant les eaux souterraines de s'équiper de compteurs sous peine des pénalisations à définir
Activité 4	Organiser des campagnes régulières de contrôle sur la mise en place des compteurs
Impact sur le bilan de la nappe	Indirect
Indicateurs	Nombre de compteurs opérationnels installés



5^e Comité de Suivi 19.07.2017 24

24

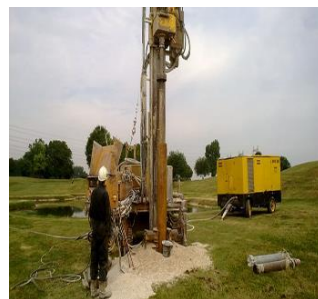


Objectif I : **Limitation des prélèvements**
Sous-objectif: **Suivi et contrôle des prélèvements**
 Pilote de l'action : ABHT
 Porteurs de l'action : DRA, DPAs, ORMVAH, Conseil de la Région, ABHT, ABHOER, Provinces, Autorités Locales, ONEE, AUEAs, Agriculteurs, Entreprises de forage

Action : I.4

Exiger une déclaration de la part des sociétés de forage avant d'entamer tout travail de réalisation de captage d'eaux souterraines

Activité 1	Etablir un inventaire des sociétés de forages et informer les foreurs de la nécessité de la présentation de la déclaration de creusement à l'ABHT avant d'entamer la réalisation des forages
Activité 2	Mettre en place un texte d'application relatif à l'article 114 de la loi 36-15 exigeant la déclaration par les sociétés de forage
Activité 3	Mettre en place des séances de formation et de sensibilisation au profit des foreurs, magistrats, etc.
Activité 4	Définir les mécanismes de contrôle
Activité 5	Prévoir une sanction pour l'informel



Impact sur le bilan de la nappe	2020 : 18 Mm3	2030 : 26 Mm3
Indicateurs	Nombre de déclarations enregistrées, promulgation d'une circulaire	

5^e Comité de Suivi

19.07.2017

25

25



Objectif I : **Limitation des prélèvements**
Sous-objectif: **Contrôle des extensions des superficies irriguées**
 Pilote de l'action : ABHT
 Porteurs de l'action : DRA, ORMVAH, DPAs, ABHOER, Conseil de la Région, UCAM

Action I.5

Suivi des extensions des superficies irriguées, et de la consommation d'eau d'irrigation dans le bassin du Haouz-Mejjate

Activité 1	Définir un état de référence des superficies irriguées à la lumière des résultats du recensement agricole en cours de réalisation en se rapprochant du ministère de l'agriculture (DSS)/RGA pour une actualisation de l'inventaire des points de prélèvement et un recensement et une typologie des exploitations agricoles
Activité 2	Etablir une carte d'occupation du sol de référence et des cartes périodiques à travers l'acquisition et le traitement des images satellitaires de haute résolution, utilisées comme moyen de contrôle des extensions de surfaces irriguées, en intégrant les résultats de la DSS/RGA
Activité 3	Arrêter l'octroi de nouvelles autorisations de prélèvement par l'ABHT
Activité 4	Développer l'approche basée sur la modélisation et l'imagerie satellitaire pour l'estimation des prélèvements d'eau d'irrigation dans la nappe en exploitant les outils de modélisation développés dans le cadre des partenariats ABHT-ORMVAH-UCAM (SAMIR, SATIR,...)
Activité 5	sensibiliser les agriculteurs sur les pertes d'eau éventuelles



Impact sur le bilan	2020 : 3.5 Mm3	2030 : 10.4 Mm3
Indicateurs	2025 : 50% des sites d'extension et/ou de surconsommation identifiés sont traités 2035 : 70% des sites d'extension et/ou de surconsommation identifiés sont traités	

5^e Comité de Suivi

19.07.2017

26

26

Objectif I : **Limitation des prélèvements**
Sous-objectif: **Contrôle des extensions des superficies irriguées**
 Pilote de l'action : DRPE/ABHT
 Porteurs de l'action : DRA, ORMVAH, MAPM, MEF, Conseil de la région

Action I.6

Adapter les aides de l'Etat accordées dans le cadre du FDA au contexte hydro-climatique de la région Marrakech-Safi

Activité 1	Amendement de l'instruction conjointe entre le ministre de l'agriculture et le ministre des finances relative aux modalités de traitement des dossiers de demande de l'aide financière de l'Etat distribuée dans le cadre du Fonds de Développement Agricole (FDA) pour la réalisation de projets d'irrigation localisée. L'amendement porte sur : <ul style="list-style-type: none"> • l'obligation de fournir les autorisations de creusement et de prélèvement délivrées par l'ABHT. • Limiter la subvention aux projets basés sur les cultures peu consommatrices d'eau et adaptées au contexte hydro-climatique de la région : agrumes et maraichage d'été à exclure
Activité 2	Régionalisation des subventions : Procéder à l'amendement du FDA et de l'instruction conjointe entre le ministre de l'agriculture et le ministre des finances relative aux modalités de traitement des dossiers de demande de l'aide financière de l'Etat distribuée dans le cadre du FDA de sorte à ce que les aides de l'Etat portent sur les cultures adaptées au contexte hydro-climatique de la région. Pour la région Marrakech-Safi : <ul style="list-style-type: none"> • annuler la subvention des cultures fortement exigeantes en eau, notamment les agrumes. • apporter des aides aux agriculteurs désirant substituer les cultures fortement consommatrices d'eau (agrumes, luzerne,...) par des cultures peu consommatrices.

Impact sur le bilan	2020 : 4.6 Mm3	2030 : 27.6 Mm3
Indicateurs	Instruction conjointe entre le ministre de l'agriculture et le ministre des finances relative aux modalités de traitement des dossiers de demande de l'aide financière de l'Etat distribuée dans le cadre du Fonds de Développement Agricole (FDA) amendée	

Objectif II : Préservation de la qualité des ressources en eau

- **SO 1 :** Établissement des périmètres de protection
- **SO 2 :** Contrôle et gestion des rejets industriel
- **SO 3 :** Réduction de la pollution agricole des ressources en eau
- **SO 4 :** Assainissement et valorisation des eaux usées domestiques

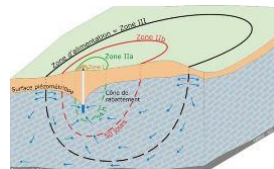
Actions Objectif 2

Objectif II : **Préservation de la qualité des ressources en eau**
Sous-objectif: **Établissement des périmètres de protection des eaux**
 Pilote de l'action : Gestionnaires (ONEE, communes...)
 Porteurs de l'action : ABHT, ABHOER, Communes, Provinces

Action : II.1

Établir des périmètres de protection des eaux autour des captages en eau potable

Activité 1	Etudier et proposer des périmètres de protection des captages
Activité 2	Sensibiliser les populations concernées aux restrictions à mettre en place dans les périmètres de protection, et aux techniques de suivi quantitatif et qualitatif du système AEP (cf. Plan de la stratégie de communication : Action 4.1)



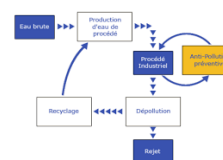
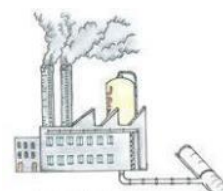
Impact sur le bilan de la nappe	Qualité de l'eau
Indicateurs	Nombre d'arrêtés établis pour la mise en place des périmètres

Objectif II : **Préservation de la qualité des ressources en eau**
Sous-objectif: **Prise en charge de la pollution industrielle**
 Pilote de l'action : Délégation de l'Industrie
 Porteurs de l'action : CRI, ABHT, ABHOER, RADEEMA, DRE, MDCE, Wilaya de la région MS, Conseil de la Région, Chambre de l'Industrie

Action : II.2

Consolider et mettre en place des stations de prétraitement avant rejet au niveau des unités industrielles

Activité 1	Inventorier les zones d'activités industrielles actuelles et futures et caractérisation des rejets en capitalisant sur l'étude réalisée par l'ABHT
Activité 2	Etudier les variantes de prétraitements (prétraitement groupé/individuel, délocalisation des unités vers la ZI de Sidi Bouathmane ou de KDS,...)
Activité 3	Mettre en place des mécanismes de financement des micro-stations de traitement
Activité 4	Sensibiliser les industriels sur le prétraitement et la possibilité de cofinancement du traitement des EU industriels (ABHT, ...)
Activité 5	Réviser à la hausse les fonds subventionnant les industriels pour le traitement des eaux usées
Activité 6	Dans la planification des nouvelles zones industrielles, prévoir des stations par zone d'activité industrielles regroupées

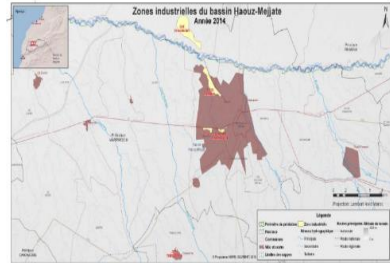


Impact sur le bilan de la nappe	Qualité des eaux
Indicateurs	20 stations de prétraitement mises en place, Nombre des bypass de la STEP Marrakech par an

Objectif II : **Préservation de la qualité des ressources en eau**
Sous-objectif: **Prise en charge de la pollution industrielle**
 Pilote de l'action : RADEEMA
 Porteurs de l'action : ABHT, Délégation de l'Industrie, DRE, DUE, Préfecture de Marrakech

Action : II.3
Mettre en place d'un réseau minimal de suivi des rejets industriels dans l'Espace Aggloméré de Marrakech

Activité 1	Identifier les points de prélèvements des échantillons
Activité 2	Introduire les points de prélèvements inventoriés au réseau de suivi de la RADEEMA
Activité 3	Arrêter (i) les paramètres à suivre en fonction de la zone et pollution attendue et (ii) la cadence de suivi
Activité 4	Mettre en opération le réseau de suivi
Activité 5	Assurer le suivi régulier des paramètres définis ;
Activité 6	Définir (i) les mesures à prendre en cas d'enregistrement de dépassement en teneurs des matières chimiques toxiques au niveau d'un point de contrôle donné, et (ii) le programme de mise à niveau de (ou des) stations responsables de ce dépassement.



Impact sur le bilan de la nappe	Qualité des eaux
Indicateurs	Nombre de mesures effectuées par mois

Objectif II : **Préservation de la qualité des ressources en eau**
Sous-objectif: **Prise en charge de la pollution industrielle**
 Pilote de l'action : Délégation de l'Artisanat
 Porteurs de l'action : CRI, Délégation de l'industrie, Association des tanneries semi-industrielles, Autorités locales, ABHT, RADEEMA, DRE, Préfecture de Marrakech, Conseil de la ville de Marrakech

Action : II.4
Réaliser une station de déchromatation et de récupération du chrome des tanneries semi-industrielles au niveau de l'ancienne Médina de Marrakech

Activité 1	Actualiser les études réalisées sur la problématique des tanneries de Marrakech ;
Activité 2	Réaliser une étude de faisabilité d'une station de déchromatation et de valorisation du chrome ;
Activité 3	Sensibiliser les tanneurs autour de la question de traitement et de la récupération du chrome ;
Activité 4	Mettre en place la station de déchromatation.



Impact sur le bilan de la nappe	Qualité des eaux
Indicateurs	Station mise en place



Objectif II : **Préservation de la qualité des ressources en eau**

Sous-objectif: **Prise en charge de la pollution industrielle**

Pilote de l'action : DRA/ORMVAH

Porteurs de l'action : ABHT, ABHOER, CRI, Communes, Provinces, ONCA, Délégation de l'Industrie, Coopératives Agricoles, CIE, DRE, Conseil de la Région

Action : II.5
Traiter et gérer les margines issues de la trituration des olives

Activité 1	Contribuer à la mise en œuvre du plan d'action établi dans le cadre de l'étude de dépollution des margines réalisée par l'ABHT
Activité 2	Mettre en place 2 projets pilotes regroupant plusieurs unités de trituration d'olives traditionnelles et modernes au niveau de la province d'El Haouz et de la préfecture de Marrakech
Activité 3	Généraliser la mise en place des unités de trituration/traitement des margines à travers la vulgarisation et le renforcement des mécanismes de financement



Impact sur le bilan de la nappe	Qualité des eaux
Indicateurs	2 projets pilotes de traitement et de valorisation des margines sont réalisés, nombres d'unités de traitement mise en place

5^e Comité de Suivi

19.07.2017

33

33



Objectif II : **Préservation de la qualité des ressources en eau**

Sous-objectif: **Réduction de la pollution agricole des ressources en eau**

Pilote de l'action : ONCA/ONSSA

Porteurs de l'action : ORMVAH, DPAs, DRA, DRE, AUEAs, ABHT, ABHOER, INRA, Services Provinciaux de l'Eau

Action : II.6
Mettre en place un programme de rationalisation de l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires

Activité 1	Réaliser une enquête sur l'utilisation des fertilisants engrais chimiques et pesticides pour identifier les zones les plus vulnérables
Activité 2	Elaborer des fiches de conseil agricole par l'ONCA assisté par l'INRA sur l'utilisation raisonnée des engrais chimiques et pesticides adaptées au contexte agronomique et environnemental du bassin du Haouz-Mejjate
Activité 3	Réaliser des campagnes de sensibilisation et d'implication des usagers (cf. Plan de la stratégie de communication : Actions 1.1, 1.2, 1.4, 1.10)
Activité 4	Echanger les résultats de suivi de la qualité de l'eau et du sol entre l'ORMVAH et l'ABHT



Impact sur le bilan de la nappe	Qualité de l'eau
Indicateurs	Evolution de la qualité d'eau dans les réseaux de suivi ORMVAH/ABHT

5^e Comité de Suivi

19.07.2017

34

34

Objectif II : **Préservation de la qualité des ressources en eau**

Sous-objectif: **Assainissement et valorisation des eaux usées ménagères**

Pilote de l'action : Wilaya (Provinces, Communes)/ONEE-Branche Eau

Porteurs de l'action : Services provinciaux de l'Eau, Associations des usagers, ONEE, CESAR/GIZ

Action : II.7

Réaliser des projets d'assainissement (collecte, traitement, réutilisation) des agglomérations rurales dont la population dépasse 2500 habitants

Activité 1	Sensibiliser la population rurale aux dangers des eaux usées, à la nécessité de mise en place d'un système d'assainissement et à la possibilité de réutilisation des eaux usées traitées (cf. Plan de la stratégie de communication : Actions 4.6, 4.7, 4.8)
Activité 2	Capitaliser sur les études existantes, et lancer les études d'assainissement des autres agglomérations rurales dont la population dépasse 2500 habitants
Activité 3	Prioriser les centres rejetant leurs EU au niveau des zones sensibles
Activité 4	Organiser des formations pour les associations des agglomérations concernées ;
Activité 5	Réaliser des projets de traitement et valorisation des eaux usées au niveau des centres disposant de réseau d'assainissement en place (Priorité pour les centres : Tamellalt, Tahannaout, Demnat)
Activité 6	Réaliser les systèmes d'assainissement adéquats pour les autres centres



Impact sur le bilan de la nappe

Qualité de l'eau

Indicateurs

Assainissement des centres ONEE-Branche Eau dont la population dépasse 2500 habitants

35

Objectif III : Recours aux ressources en eau alternatives

- **SO 1 :** Réutilisation des eaux usées épurées
- **SO 2 :** Collecte et valorisation des eaux pluviales
- **SO 3 :** Recharge artificielle de la nappe

Actions Objectif 3

36



Objectif III : Recours aux ressources en eau alternatives

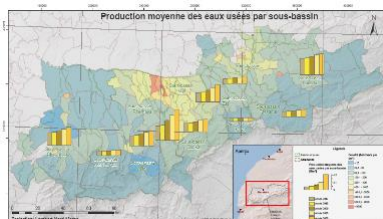
Sous-objectif: Réutilisation des eaux usées épurées

Pilote de l'action : Wilaya (DCL)

Porteurs de l'action : ONEE, ABHT, ABHOER, ORMVAH, DPA, DRE, Communes, Conseil de la région

Action III.1

Mettre en place des projets de réutilisation au niveau des STEPS existantes ou en cours de réalisation dans les grands centres



Activité 1	Capitaliser sur les travaux du CN-REVAL montage institutionnel et juridique, conventions types de réutilisation
Activité 2	Sensibilisation dans les STEP et visites de projets existants pour informer sur la possibilité de réutilisation des eaux usées traitées dans l'irrigation
Activité 3	Etudier et identifier des projets de réutilisation aux alentours des STEPs dans le cadre du PNAR
Activité 4	Mettre en place des conventions PPP, réaliser les projets de réutilisation des eaux usées étudiés

Impact sur le bilan de la nappe	2020 : 2.7 Mm3 2030 : 6 Mm3
Indicateurs	60% des centres ONEE procéderont à la réutilisation en 2020 80% des centres ONEE procéderont à la réutilisation en 2030



5^e Comité de Suivi

19.07.2017

37

37



Objectif III : Recours aux ressources en eau alternatives

Sous-objectif: Réutilisation des eaux usées épurées

Pilote de l'action : RADEEMA

Porteurs de l'action : Observatoire de la palmeraie, Golfs, ABHT, ORMVAH, DRE, Conseil de la ville de Marrakech, Préfecture de Marrakech, Conseil de la région

Action III.2

Renforcer la réutilisation des eaux usées épurées au niveau de la ville de Marrakech



Activité 1	Piloter une commission mixte composée des porteurs de cette action pour auditer les dysfonctionnements en rapport avec les modes de gestion et de stockage de l'eau traitée au niveau des golfs
Activité 2	Sensibiliser les différents acteurs et usagers à la réutilisation des eaux usées épurées (cf. Plan de la stratégie de communication : Actions 3.1, 3.2) ;
Activité 3	Finaliser la signature des conventions entre la RADEEMA et les golfs n'ayant pas encore signé la convention;
Activité 4	Assurer un contrôle par la police de l'eau pour le suivi de la satisfaction des besoins de chaque golf par les eaux traitées de la STEP de Marrakech ;
Activité 5	Etudier les possibilités de l'extension des zones bénéficiant de la réutilisation des EUE de la STEP de Marrakech ;

Impact sur le bilan de la nappe	2020 : 9.2 Mm3 2030 : 10.5 Mm3
Indicateurs	2020: 20 Mm3 réutilisé 2030: 26 Mm3 réutilisés



5^e Comité de Suivi

19.07.2017

38

38



Objectif III : Recours aux ressources en eau alternatives

Sous-objectif: Collecte et valorisation des eaux pluviales

Pilote de l'action : ABHT

Porteurs de l'action : ONCA, DRA, ABHOER, Provinces, Communes, Conseil de la Région, Ministère de l'environnement, Ministère de l'intérieur, Inspection de l'Urbanisme

Action III.3	
Mettre en place des outils et des mécanismes pour l'application des bonnes pratiques de gestion des Eaux Pluviales	
Activité 1	Diffuser auprès des partenaires institutionnels les catalogues de bonnes pratiques réalisés par la GIZ
Activité 2	Organiser des sessions de formation et de sensibilisation en faveur des différents intervenants
Activité 3	Mettre en place des textes d'application de la nouvelle loi sur l'eau relatifs à la gestion des EP
Activité 4	Intégrer les pratiques de collecte et de valorisation des eaux pluviales (collecte au niveau des toitures, bassins de rétention, parking filtrants...) au niveau des documents de planification stratégique
Impact sur le bilan de la nappe	Indirect
Indicateurs	Nombre de campagnes de formation réalisées, Texte d'application de la loi sur l'eau mis en place



5^e Comité de Suivi

19.07.2017

39

39



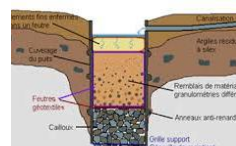
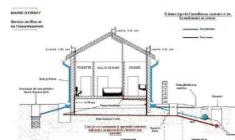
Objectif III : Recours aux ressources en eau alternatives

Sous-objectif: Collecte et valorisation des eaux pluviales

Pilote de l'action : ABHT

Porteurs de l'action : RADEEMA, ABHOER, Inspection Urbanisme, Provinces, collectivités territoriales, Conseil de la Région, Promoteurs immobiliers

Action III.4	
Mettre en place au niveau de l'espace urbain des projets pour la collecte et l'utilisation des eaux pluviales	
Activité 1	Evaluer et améliorer la pratique de la RADEEMA de réalisation des puits d'infiltration/galeries au niveau des nouveaux lotissements (réseaux séparatifs) pour la recharge de la nappe
Activité 2	Lancer des études sur les possibilités de la mise en place d'autres projets de collecte et de réutilisation : bassins de rétention, Parkings/chaussées filtrants et d'autres projets au niveau des espaces urbains
Activité 3	Réaliser un projet pilote de collecte des eaux pluviales au niveau des toitures pour injection dans la nappe, ou autre usage en collaboration avec un promoteur immobilier (Al Omrane,...)
Activité 4	Intégrer dans les cahiers de charge des promoteurs immobiliers un article obligatoire sur la gestion des eaux pluviales
Impact sur le bilan de la nappe	2020 : 0.11 Mm3 2030 : 0.12 Mm3
Indicateurs	• 2020/2030 : 10/20 projets dans l'espace urbain commun parking, chaussée filtrante,...) et établissements public, et 20/30 lotissements avec des techniques de collecte des eaux pluviales (puits filtrants, bassins, toitures,.....)



5^e Comité de Suivi

19.07.2017

40

40

Objectif III : Recours aux ressources en eau alternatives

Sous-objectif: Collecte et valorisation des eaux pluviales

Pilote de l'action : Conseil de la Région/ABHT

Porteurs de l'action : DREF, ABHT, ABHOER, Provinces, Communes, Conseil de la Région, MDCE

Action III.5

Mettre en place au niveau de l'espace rural des projets pour la collecte et la valorisation des eaux pluviales

Activité 1	Sur la base des études réalisées par l'action 5.2, mettre en place 2 projets pilotes pour l'augmentation de la capacité de dérivation des systèmes existants et pour l'épandage et la rétention des eaux de crues dans des nouveaux sites identifiés
Activité 2	Sensibiliser les Associations AEP/ménages ruraux à l'utilisation des eaux pluviales (cf. Plan de la stratégie de communication : Actions 4.2, 4.3, 4.4)
Activité 3	Réaliser un inventaire des Metfias dans la zone du piémont des deux sous-bassins Chichaoua et Assif Al Mal
Activité 4	Mettre en place et réaliser le plan d'action pour la revitalisation de ces metfias dans la zone du piémont des deux sous-bassins Chichaoua et Assif Al Mal



Impact sur le bilan	8 Mm3 dans les horizons 2020 et 2030.
Indicateurs	Nombre de projets réalisés

Objectif III : Recours aux ressources en eau alternatives

Sous-objectif: Recharge artificielle de la nappe

Pilote de l'action : ABHT

Porteurs de l'action : ABHT, ABHOER, Provinces, Communes, Conseil de la Région, Université

Action III.6

Evaluer des nouvelles potentialités de recharge de la nappe

Activité 1	Evaluer l'expérience de recharge à travers les seuils
Activité 2	Etudier les nouveaux systèmes de recharge de la nappe
Activité 3	Monter un projet de recherche sur les potentialités de recharge à travers les Khetaras
Activité 4	Réaliser des études de traitement des oueds non régularisés par un aménagement écologique des cours d'eau



Impact sur le bilan de la nappe	Impact indirect.
Indicateurs	Nombre de projets identifiés avec APD les techniques de leurs mise en œuvre

Objectif IV : Economie et valorisation de l'eau

- **SO 1** : Amélioration et adaptation des pratiques agricoles à l'économie et à la valorisation des eaux d'irrigation
- **SO 2** : Amélioration de l'efficacité des réseaux de distribution
- **SO 3** : Economie d'eau à l'échelle des usages domestiques, touristiques et industriels

Actions Objectif 4

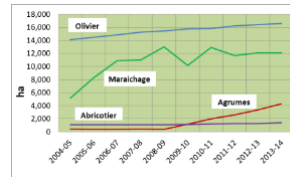
Objectif IV : Economie et valorisation de l'eau

Sous-objectif: Amélioration et adaptation des pratiques agricoles au potentiel en eau d'irrigation disponible

Pilote de l'action : DRA

Porteurs de l'action : ONCA, ORMVAH, DPAs, ABHT, ABHOER, Chambre d'Agriculture, INRA, AUEAs, Agriculteurs, UCAM, LMI-TREMA, Conseil de la Région

Action IV.1	
Adapter l'assolement aux disponibilités hydriques	
Activité 1	Etudier un zonage des types d'assolement adaptés
Activité 2	Sensibiliser les agriculteurs pour respecter les clauses prescrites au niveau de l'autorisation (compteur, accès, volumes à prélever, superficie à irriguer, assolement,...)
Activité 3	Réaliser des projets pilotes en termes d'assolement et d'utilisation de l'eau par type d'exploitation dans le bassin du Haouz Mejjate
Activité 4	Sensibiliser les agriculteurs à l'adoption de bonnes pratiques agricoles et à l'adoption de nouveaux assolements portant sur la réduction de la superficie des cultures de pastèque et de melon au profit de cultures peu consommatrices d'eau, la substitution de la luzerne par le sorgho et le maïs, l'arrêt de l'extension des agrumes et ce à travers des journées d'information, la mise en place des écoles au champ, et des ateliers locaux de conseil et de formation (cf. Plan de la stratégie de communication : Actions 1.1, 1.2, 1.4, 1.10)
Impact sur le bilan	2030 : 13 Mm3
Indicateurs	2030 : Réduction d'environ 1000 ha de maraichage et 2000 ha de luzerne.





Objectif IV : Economie et valorisation de l'eau

Sous-objectif: Amélioration et adaptation des pratiques agricoles à l'économie et à la valorisation des eaux d'irrigation

Pilote de l'action : DRA, ORMVAH

Porteurs de l'action : ONCA, ABHT, ABHOER, Conseil de la Région, INRA, UCAM, LMI-TREMA

Action IV.2

Mise en place un système d'information pour le pilotage de l'irrigation en GH

Activité 1	Capitaliser sur l'expérience en cours dans le périmètre R3 (ORMVAH-ABHT-LMI-TREMA) et celle menée dans la région de Souss Massa
Activité 2	Mettre en place des outils permettant le pilotage d'irrigation : réseau de stations météo automatiques, appareils de mesure d'humidité du sol (sondes capacitives), logiciels, etc.
Activité 3	Mener des études sur les besoins en eau des différentes cultures pratiquées dans le Bassin du Haouz-Mejjate(ET ₀ , Kc et Kr adaptés au contexte local)
Activité 4	Mener des essais avec l'INRA sur l'irrigation déficitaire (olivier,...) et les techniques économes en eau : cultures alternatives, brises vent, paillage
Activité 5	Mettre en place des expériences pilotes pour la démonstration du pilotage d'irrigation surtout dans les zones fortement déficitaires en eau d'irrigation
Activité 6	Inscrire dans le programme de vulgarisation de l'ONCA des campagnes de sensibilisation pour la généralisation de la technique de pilotage d'irrigation aux agrculteurs, oléiculteurs, producteurs d'arbres fruitiers, et maraichers utilisant l'irrigation localisée
Activité 7	Créer un système d'information (application smart phone, site web,...) dédié au pilotage d'irrigation à mettre en place en priorité au niveau des périmètres de la GH puis à généraliser progressivement aux périmètres de l'IP et de la PMH
Activité 8	Inscrire dans le programme de vulgarisation de l'ONCA des sessions de sensibilisation et de formation des agriculteurs pour la maîtrise du système d'irrigation et du système d'information (cf. Plan de la stratégie de communication : Actions 1.5, 1.6, 1.7).



Impact	2020 : 7.3 Mm3 2030 : 27.2 Mm3
Indicateurs	2020 /2030: adoption du pilotage de l'irrigation au niveau de 13200 ha/42800 ha



5^e Comité de Suivi

19.07.2017

45

45



Objectif IV : Economie et valorisation de l'eau

Sous-objectif: Amélioration de l'efficacité des réseaux

Pilote de l'action : DRA/ORMVAH/DPAs

Porteurs de l'action : ONCA, ABHT, ABHOER, INRA, UCAM, LMI-TREMA, AUEAs

Action IV.3

Améliorer le rendement des réseaux d'irrigation et de l'efficacité à la parcelle

Activité 1	Renforcer le budget de maintenance et de réhabilitation des réseaux d'irrigation
Activité 2	Procéder à l'auscultation périodique du réseau
Activité 3	Renforcer les capacités des AUEAs dans la maintenance des réseaux et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau à la parcelle
Activité 4	Réaliser le programme de la DRA en termes de réhabilitation des séguias



Impact sur le bilan de la nappe	Impact indirect
Indicateurs	Efficacité globale du système d'irrigation



5^e Comité de Suivi

19.07.2017

46

46

Objectif IV : Economie et valorisation de l'eau
Sous-objectif: Amélioration de l'efficience des réseaux
 Pilote de l'action : ONEE - Branche Eau / Communes
 Porteurs de l'action : RADEEMA, Communes, Provinces

Action IV.4

Maintenir et améliorer le rendement des réseaux de distribution AEP pour atteindre un rendement de 75% à l'horizon 2020 au niveau des grands centres du bassin Haouz Mejjat

Activité 1	Effectuer des études pour la remise à niveau et la gestion des réseaux d'AEP gérés par les communes
Activité 2	Sensibiliser des populations à la détection des fuites d'eau (cf. Plan de la stratégie de communication : Action 4.5)
Activité 3	Former des techniciens de communes à l'auscultation périodique des réseaux gérés par les communes
Activité 4	Mettre en place un budget de maintenance des réseaux d'AEP gérés par les communes.

Impact sur le bilan de la nappe	2020 : 0.6 Mm3 2030 : 1 Mm3
Indicateurs	Centres ONEE-Branche Eau avec un rendement du réseau supérieur 75%

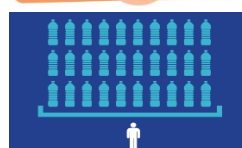


Objectif IV : Economie et valorisation de l'eau
Sous-objectif: Economie d'eau à l'échelle des usages domestiques, touristiques et industriels
 Pilote de l'action : RADEEMA
 Porteurs de l'action : ONEE- Branche Eau, RADEEMA, ABHT, Communes, Provinces, Etablissements publics

Action IV.5

Promouvoir l'installation des équipements (robinetterie, régulateurs de pression,...) économes en eau à l'échelle des ménages urbains, établissements publics et complexes touristiques

Activité 1	Réaliser de campagnes d'économie d'eau dans les places publiques et Agences RADEEMA pour réduire la consommation d'eau au niveau des ménages urbains et inciter à l'utilisation d'équipements économes (cf. Plan de la stratégie de communication : Actions 3.3, 3.8) ;
Activité 2	Accompagner le secteur touristique pour la réalisation des journées du tourisme responsable (hôteliers et touristes) notamment pour sensibiliser à l'économie d'eau et au recours à des installations économes permettant la réduction de la consommation (cf. Plan de la stratégie de communication : Actions 3.4, 3.5, 3.6, 3.7) ;
Activité 3	Au niveau du réseau de distribution : <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser le projet de sous-sectorisation du réseau • Généraliser la modulation de pression au niveau de tous les quartiers • Renforcement des campagnes de recherche et réparation des fuites • Réhabilitation des tronçons vétustes du réseau
Activité 4	Mettre en place en partenariat avec l'ABHT des kits d'équipement d'économie d'eau au niveau des bornes fontaines, des espaces publics et des toilettes publiques



Impact	2020 : 1.5 Mm3 2030 : 4.3 Mm3
Indicateurs	Nombre de campagnes de sensibilisation et de journées de tourisme durable réalisées

Objectif V : Aménagement de bassins versants et adaptations aux changements climatiques

- **SO 1** : Renforcement du traitement biologique et mécanique des bassins versants
- **SO 2** : Amélioration de la gestion des crues
- **SO3** : Amélioration de la gestion de la Pénurie d'Eau

Actions Objectif 5

Objectif V : Aménagement de bassins versants et adaptations aux changements climatiques

Sous-objectif: Renforcement du traitement biologique et mécanique des bassins versants

Pilote de l'action : DREF

Porteurs de l'action : ABHT, ABHOER, DPAs, DRE, Conseil de la Région

Action V.1

Réaliser des aménagements de la partie amont des bassins versants (reboisement, traitement des talwegs,...)

Activité 1	Elaborer des études d'aménagements des bassins versants au niveau des bassins N'fis, R'dat, Rhérhaya, Zat et Ourika
Activité 2	Identifier des actions d'urgence de protection contre l'érosion (correction mécanique, banquette, collecte d'eau pluviale...) dans les bassins N'fis, Rdat, Zath, Rherhaya et Ourika
Activité 3	Mettre en place et suivre les aménagements des bassins étudiés
Activité 4	Responsabiliser les usagers sur les zones forestières, pour éviter l'érosion et renforcer la capacité de rétention de l'eau par la forêt



Impact sur le bilan de la nappe

2020 : 7.1 Mm3, 2030 : 10.5 Mm3

Indicateurs

Nombre d'hectares aménagés



Objectif V : Aménagement de bassins versants et adaptations aux changements climatiques

Sous-objectif: Amélioration de la gestion des crues

Pilote de l'action : ABHT

Porteurs de l'action : Provinces, DREF, DRA, Université, coopérations internationales

Action V.2 Renforcer les systèmes de gestion des crues	
Activité 1	Mettre en place des modèles de prévision des crues
Activité 2	Réaliser des études pour équiper les bassins versants montagneux en systèmes d'épandage des crues
Activité 3	Réaliser des études pour l'augmentation des capacités de dérivation des crues
Activité 4	Mettre en place deux projets pilotes émanant des études réalisées
Impact sur le bilan de la nappe	indirect
Indicateurs	Nombre d'études et de projets pilotes réalisées

5^e Comité de Suivi

19.07.2017

51

51



Objectif V : Aménagement de bassins versants et adaptations aux changements climatiques

Sous-objectif: Amélioration de la gestion de la Pénurie d'Eau

Pilote de l'action : ABHT

Porteurs de l'action : ABHT, ABHOER, Université, DREF, DRA, Wilaya de MS

Action V.3 Etablir des Plans de Gestion de la Pénurie d'Eau (PGPE)	
Activité 1	Caractériser les sécheresses (fréquence, degré de sécheresse, impacts sur les ressources hydriques et sur les usages,...)
Activité 2	Elaborer un plan par province contenant des mesures préétablies selon le degré de pénurie qui intègre tous les secteurs usagers (par province)
Activité 3	Evaluer les possibilités de mise en place des systèmes de compensation pour la mise en jachère des terrains agricoles en cas de sécheresse ou de pénurie en eau
Impact sur le bilan de la nappe	Indirect
Indicateurs	Nombre de plans de gestion de la pénurie d'eau élaboré

5^e Comité de Suivi

19.07.2017

52

52

Objectif VI : Mise en place d'un système de gouvernance basée sur la concertation, l'échange et l'implication des parties-prenantes

- SO 1 : Renforcement du rôle des institutions dans la GIRE
- SO 2 : Renforcement des capacités, Formation et Éducation
- SO3 : Information, sensibilisation et implication active des usagers d'eau
- SO 4 : Garantie d'une solidarité amont-aval relativement aux ressources en eau

Actions Objectif 6

Objectif VI : Mise en place d'un système de gouvernance basée sur la concertation, l'échange et l'implication des parties-prenantes

Sous-objectif: Renforcement du rôle des institutions dans la GIRE

Pilote de l'action : ABHT

Porteurs de l'action : Tous les partenaires

Action VI.1

Mettre en place des instances et structures de gouvernance pour la mise en œuvre de la Convention GIRE

Activité 1	Mettre en place une structure de suivi et d'évaluation de la Convention GIRE comprenant des représentants de l'état, des gestionnaires et des usagers des ressources en eau ;
Activité 2	Mettre en place un protocole de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation de la convention GIRE
Activité 3	Créer un Conseil de Bassin selon les stipulations de la nouvelle loi sur l'eau 36-15
Activité 4	Redynamiser les commissions provinciales de l'Eau et programmer au niveau des provinces des réunions périodiques



Impact sur le bilan de la nappe	Indirect
Indicateurs	Création du conseil de bassin selon la loi 36-15 Création de la structure de suivi de la convention



Objectif VI : Mise en place d'un système de gouvernance basée sur la concertation, l'échange et l'implication des parties-prenantes

Sous-objectif: Renforcement des capacités, Formation et Éducation

Pilote de l'action : ABHT

Porteurs de l'action : ORMVAH, DPA, ONCA, DREF, ONEE-BE, SPE, Wilaya, GIZ/CESAR

Action VI.2 Renforcer les capacités des partenaires de l'agence pour la mise en œuvre de la Convention GIRE	
Activité 1	Identifier les besoins techniques de chaque partenaire pour s'impliquer dans la GIRE
Activité 2	Mettre en place un programme de rencontres/ateliers au profit des partenaires
Activité 3	Réaliser des formations de mise à niveau des AUEAs (nouvelles missions des AUEA au niveau des périmètres en reconversion collective: encadrement, maintenance, pilotage à l'irrigation,...)
Activité 4	Réaliser des formations au profit des associations des douars chargé de l'AEP ou du développement durable
Activité 5	Elaborer des manuels de gestion des SAEP et des systèmes d'assainissement à l'intention des techniciens communaux
Activité 6	Organiser des sessions formations en faveur des techniciens communaux en termes de gestion des SAEP et des réseaux d'assainissement



Impact sur le bilan de la nappe	Indirect
Indicateurs	Nombre de manuels élaborés Nombre de sessions de formation réalisées

5^e Comité de Suivi

19.07.2017

55

55



Objectif VI : Mise en place d'un système de gouvernance basée sur la concertation, l'échange et l'implication des parties-prenantes

Sous-objectif: Renforcement des capacités, Formation et Éducation

Pilote de l'action : L'Académie Régionale de l'Education

Porteurs de l'action : AESVT, ABHT, Tous les partenaires, Musée de l'eau, clubs d'environnement au niveau des établissements scolaires

Action VI.3 Mettre en place un programme d'éducation et de sensibilisation sur l'eau pour les générations futures	
Activité 1	Sensibiliser les enseignants de SVT et de PC à travers les inspecteurs régionaux sur la nécessité d'introduire des éléments sur les RE en eau et leurs utilisations à l'échelle régionale au niveau des modules de formation
Activité 2	Sensibiliser les coordinateurs des clubs pédagogiques pour la mise en place de modules et d'activités au niveau de ces clubs relatives aux RE et leurs usages au niveau de la région
Activité 3	Renforcer la capacité des clubs pédagogiques d'environnement en terme de RE et leurs usages à l'échelle régionale
Activité 4	Renforcer les compétences des enseignants dans le domaine de l'eau ;
Activité 5	Développer des outils d'éducation sur l'eau : série d'ouvrages de lecture sous forme de BD à destination de jeunes écoliers (cf. Plan de la stratégie de communication : Actions 2.2, 2.3, 2.4, 2.5) ;
Activité 6	Organiser des jeux concours destinés aux écoles sur les thématiques liées à l'eau (cf. Plan de la stratégie de communication : Actions 2.1, 2.7, 2.11)
Activité 7	Réaliser des visites et échanges réguliers autour de la thématique eau et les métiers de l'eau et de l'environnement (cf. Plan de la stratégie de communication : Actions 2.5, 2.9, 2.10)



Impact	Indirect
Indicateurs	Nombre d'actions sur l'eau menées par les clubs pédagogiques d'environnement Nombre de visites d'écoliers

5^e Comité de Suivi

19.07.2017

56

56



Objectif VI : Mise en place d'un système de gouvernance basée sur la concertation, l'échange et l'implication des parties-prenantes

Sous-objectif: Information, sensibilisation et implication active des usagers d'eau

Pilote de l'action : ABHT

Porteurs de l'action : ORMVAH, DPA, ONCA, Wilaya, ONEE-BE, RADEEMA, DREF, SPE, DRT, AIH, CNEREE/UCAM, CDRT, AESVT, CRI

Action VI.4	
Mettre en place une stratégie de communication autour de la Convention	
Activité 1	Elaborer d'une manière participative une stratégie de communication entre l'ABHT et ses partenaires
Activité 2	Développer des supports de communication adaptés aux différents groupes cibles
Activité 3	Renforcer les capacités de communication des institutions et associations intervenant dans le secteur de l'eau
Activité 4	Mettre en place un site web et des réseaux sociaux pour la diffusion d'information autour de la convention GIRE
Activité 5	Réaliser des actions de communication visant l'implication et la participation des usagers dans la préservation des ressources en eau
Activité 6	Promouvoir les bonnes pratiques/actions pilotes en matière de gestion intégrée des ressources en eau
Impact	Indirect
Indicateurs	Plan d'action de la stratégie de communication mise en œuvre, Nombre d'usagers atteints et impliqués dans la mise en œuvre de la Convention

5^e Comité de Suivi

19.07.2017

57

57



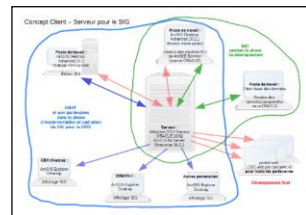
Objectif VI : Mise en place d'un système de gouvernance basée sur la concertation, l'échange et l'implication des parties-prenantes

Sous-objectif: Information, sensibilisation et implication active des usagers d'eau

Pilote de l'action : ABHT

Porteurs de l'action : Tous les partenaires

Action VI.5	
Mettre en place un système intégré de connaissance et d'échange d'information sur l'eau	
Activité 1	Standardiser le protocole de mesure et l'information à partager
Activité 2	Formaliser le circuit pour l'actualisation bases de données en interne et avec les partenaires (ORMVAH, DPA, autorités locales...)
Activité 3	Mettre en place le système d'information partagé entre les partenaires et actualisé périodiquement
Activité 4	Instaurer des réunions de coordination périodiques
Activité 5	Alimenter les plateformes existantes régulièrement
Activité 6	Donner accès à l'information utile au grand public
Impact sur le bilan de la nappe	Indirect
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place du SI partagé Qualité et quantité de l'information accessible par le grand public

5^e Comité de Suivi




19.07.2017

58

58

Objectif VI :	Mise en place d'un système de gouvernance basée sur la concertation, l'échange et l'implication des parties-prenantes
Sous-objectif:	Garantie d'une solidarité amont-aval relativement aux ressources en eau
Pilote de l'action :	Conseil de la Région
Porteurs de l'action :	DREF, DPAs, ABHT, ABHOER, ORMVAH, Communes, Provinces, Wilaya de MS

Action VI.6	
Créer un fond de développement des zones montagneuses (activités génératrices de revenus, assainissement, AEP, aménagements des BV...)	
Activité 1	Identifier les différentes possibilités de contribution à un fond de développement des zones montagneuses (Région, opérateurs économiques,...)
Activité 2	Instaurer à partir des « redevances eau », une aide aux projets de préservation et de dépollution des ressources en eau dans les bassins amont (piedmont et montagne)
Activité 3	Créer le fond et mettre en place les mécanismes de gestion.
Impact sur le bilan de la nappe	Indirect
Indicateurs	Création du fond

Mise en place de la Convention GIRE et de son Plan d'action

Indicateurs d'impact du Plan d'action

Objectif	Indicateurs de réussite	Sources de vérification
I. Des prélèvements d'eau souterraine sont limités	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des prélèvements à hauteur de 49 Mm³ en l'horizon 2020 et 184 Mm³ en l'horizon 2030. 	<ul style="list-style-type: none"> Volumes prélevés aux horizons 2020/2030 comparé au scénario tendanciel
II. La qualité des ressources en eau est préservée	<ul style="list-style-type: none"> Réseau de suivi représentatif de la qualité des ressources en eau de surface et souterraine est opérationnel Nombre de sources de pollution traitées par rapport à la situation initiale 	<ul style="list-style-type: none"> Campagne de suivi de la qualité des eaux dans le bassin
III. Des ressources en eau alternatives sont utilisées	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de 7 actions d'utilisation des sources d'eau alternatives. 18 Mm³ d'eau des sources alternatives utilisé par an d'ici 2027 	<ul style="list-style-type: none"> Statistiques de l'ONEE Système de S&E du Plan d'action

Indicateurs d'impact du Plan d'action

Objectif	Indicateurs de réussite	Sources de vérification
IV. Des ressources en eau sont économisées et valorisé	<ul style="list-style-type: none"> 35 Mm³ d'eau économisés par an d'ici 2027. 	<ul style="list-style-type: none"> Statistiques de la DRA, DPA, ONEE, RADEEMA Système de S&E du Plan d'action
V. Des bassins versants sont aménagés et des opérations d'adaptations aux changements climatiques sont mises en place	<ul style="list-style-type: none"> 35000 ha de superficies des bassins versants amont sont traités. Plans de gestion des crues et de sécheresse mises en place. 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de réduction d'envasement Système de S&E du Plan d'action de la DREF
VI. Un système de gouvernance basée sur la concertation, l'échange et l'implication des parties-prenantes est mise en place	<ul style="list-style-type: none"> Le comité de suivi de mise en œuvre la Convention GIRE se réunit 2 fois par an. Les usagers s'engagent dans la mise en œuvre de 8 actions d'amélioration de la gestion de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Compte rendus des réunions Documentation des actions

Matrice de suivi des actions

Pour le suivi et l'évaluation des actions :

- Matrice qui présente une vue d'ensemble de la planification des actions par objectif et l'état d'avancement de la mise en œuvre
- Matrice à mettre à la disposition des partenaires

N°	Action et Activités	Indicateur(s)	Statut	Années										Pilote(s)	Porteur(s)	
				2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027			
V.1	Réaliser des aménagements de la partie amont des bassins versants	Nombre d'hectares aménagés													DREF	ABHT, ABHOER, DPAs, DRE, Conseil de la Région
	Élaborer des études d'aménagements des bassins versants (N'fis, R'fat, R'hrihaya, Zet et Ourka)															
	Identifier des actions d'urgence de protection contre l'érosion (N'fis, R'fat, Zet, R'hrihaya et Ourka)															
	Mettre en place et suivre les aménagements des bassins étudiés															
V.2	Renforcer les systèmes de gestion des crues	Nombre d'études et de projets pilotes réalisés													ABHT	Provinces, DREF, DRA, Universités, coopérations internationales
	Mettre en place des modèles de prévision des crues															
	Réaliser des études pour équiper les bassins versants montagneux en systèmes d'épandage des crues															
	Réaliser des études pour l'augmentation des capacités de dérivation des crues															
V.3	Réaliser des études de caractérisation de sécheresse et élaborer de plans de gestion de la sécheresse	Nombre de plans de gestion de sécheresse													ABHT	ABHT, ABHOER, Université, DREF, DRA, Wilaya
	1 Caractériser les sécheresses															
	2 Mettre en place un plan de gestion de la sécheresse par province															
	3 Evaluer les possibilités de mise en place des systèmes de compensation pour la mise en jachère															

Projet de la Convention GIRE

Articles de la Convention :

- Introduction et Préambule
- § 1 Objet
- § 2 Zone d'action
- § 3 Objectifs
- § 4 Plan d'Action
- § 5 Signataires
- § 6 Engagements des parties
- § 7 Conventions spécifiques
- § 8 Pilotage de la mise en œuvre de la Convention
- § 9 Suivi et évaluation de la Convention
- § 10 Durée de la Convention et bilan mi-parcours
- § 11 Règlement des litiges
- § 12 Mise en application de la Convention

Signataires et engagement des parties

Convention GIRE

- signée par les pilotes des actions
- Mettant à disposition les moyens humains et financiers
- En commun accord avec les porteurs associés

Conventions spécifiques

- traduisent la mise en œuvre du plan d'action de la convention GIRE à un niveau territorial et/ou thématique
- entre le pilote de l'action et les parties prenantes (porteurs) concernés
- garantissent l'engagement de tous les acteurs associés (... usagers)

Pilotage de la mise en œuvre de la Convention

Composition du Comité de Pilotage:

- Présidence: M. Le Wali de la Région Marrakech-Safi
- Membres: signataires de la Convention GIRE, membres nommés (élus, administration, secteur privé, société civile)
- A terme: Conseil de Bassin Hydraulique du Tensift

Responsabilités:




- L'application des objectifs de la convention.
- Le suivi et adaptation des grandes étapes et échéances associées du Plan d'action.
- La validation de la programmation annuelle préparée par le Comité de Suivi.
- La validation et l'approbation des rapports annuels de suivi.
- La mise en œuvre des projets programmés.

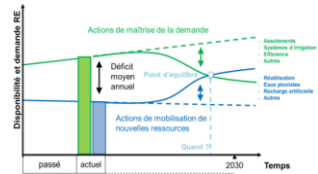
Suivi et évaluation de la Convention

- 🔗 Composition du CS nommé par le comité de pilotage:
 - les pilotes responsables pour le suivi de l'avancement de son/ses action(s),
 - les porteurs associés à la réalisation des actions.
- 🔗 Secrétariat assuré par l'ABHT:
 - adresse un rapport semestriel aux services centraux
 - assure l'échange et la collecte des données et des informations nécessaires
 - appuie l'analyse des données de suivi et de l'évaluation
- 🔗 Le Comité de Suivi se réunit au moins deux fois par an et à chaque fois que cela est nécessaire

Prochaines étapes

Prochaines étapes

-  Finalisation et édition des livrables suite aux remarques sur les documents soumis
-> **Septembre 2017**
-  Réunion du comité de pilotage pour la ratification de la Convention GIRE, annexée de son Plan d'Action
-> **Octobre 2017**
-  Lancement du processus d'élaboration des conventions spécifiques accompagnées par le comité de mise en œuvre de la Convention
-> **Décembre 2017**



Merci pour votre attention

www.convention-eau-tensift.ma